



Us Bouscat BMX

CHARTRE 2023/2024 : COURSE ET PORT DU MAILLOT

Le club s'engage à payer les engagements sur les courses de l'ensemble de ses licenciés.

Cet engagement entraîne :

- le port obligatoire du maillot officiel du Club pour tous pilotes licenciés à l'US Bouscat BMX lors des compétitions promotionnelles, départementales, régionales, interrégionales, nationales et internationales ainsi que sur les podiums de ces différentes compétitions.

Lors des essais de ces mêmes compétitions, chaque pilote est libre de porter le maillot de son choix du moment qu'il est autorisé par les organisateurs.

Les pilotes sélectionnés en équipes départementales, régionales ou nationales reconnues par la FFC peuvent rouler avec le maillot de ces équipes.

L'US Bouscat BMX autorise chaque pilote à apposer UN sponsor personnel sur le maillot officiel. Un emplacement de 10 cm x 10 cm sur la face avant, à gauche du logo Club, est prévu à cet effet.

Pour cela, une demande écrite doit être faite préalablement au Conseil d'administration du Club, sur laquelle sera mentionné le logo, sa taille et son emplacement sur le maillot. Après une réponse positive du C.A, le maillot pourra être modifié.

De même, une dérogation pourra être demandée pour les pilotes sponsorisés. Des contreparties pourront être demandées par le club (présence sur les réseaux sociaux, aux entraînements des autres pilotes...)

-Le pilote s'engage à participer, à minima, à 50% des entraînements de son groupe.
-Le pilote s'engage à présenter un certificat médical valide, 24h avant la compétition, en cas d'absence ou il devra rembourser le prix de l'engagement.

Tout manquement au présent règlement entraînera la non-inscription à la ou aux compétitions suivantes.

En aucun cas, le maillot ne doit être modifié sans autorisation du bureau de l'US Bouscat Bmx.

Fait à :

Le :

Nom :

Signature du pilote (ou du responsable légal s'il est mineur) :